



Politique des écoles du Yukon en matière de publication sur le Web

Les pages Web des écoles et des enseignants sont un moyen efficace de communiquer divers aspects de la vie scolaire – les objectifs de l'école et ses activités quotidiennes – aux parents et à la communauté scolaire.

Afin de s'assurer que le contenu qu'ils souhaitent publier sur le Web est approprié au milieu scolaire et respecte la vie privée des élèves, des parents et du personnel de l'école, les écoles et les enseignants devraient d'abord passer en revue les lignes directrices suivantes :

1. Tout le contenu, les liens et les photos publiés sur les pages Web de l'école ou des enseignants doivent être appropriés au milieu scolaire et avoir un lien direct avec les objectifs de l'école ou ses activités.
2. Toutes les pages Web de l'école ou des enseignants doivent avoir obtenu l'approbation de l'administration de l'école. Les enseignants ont leur propre page, ou en ont une consacrée aux devoirs, sont responsables du contenu qui y est publié, c'est-à-dire de l'exactitude et de la pertinence des informations qu'on peut y lire.
3. Les enseignants et le personnel de l'école doivent s'assurer que les photos et les travaux des élèves ne sont pas publiés sans consentement. (Voir le formulaire d'autorisation des parents pour la publication d'images et de travaux d'élèves).
4. **Les noms des élèves ne doivent jamais accompagner** les photographies (individuelles ou de groupe) publiées sur les pages Web de l'école ou de l'enseignant.
5. **Seul le prénom de l'élève peut être utilisé pour identifier l'auteur** d'un travail écrit publié sur les pages Web de l'école ou de l'enseignant.
6. Les lignes directrices canadiennes sur le droit d'auteur s'appliquent à tout le contenu publié sur le Web par les écoles ou les enseignants.
7. Un code de conduite sur l'utilisation des médias sociaux est consultable en ligne (First Class).